

OUVRAGES DES PORTS MARITIMES.- Installations portuaires spécialisées pour la réception des hydrocarbures.

On examinera les conditions d'aménagements des ports pétroliers, la disposition des ouvrages d'accostage, leur équipement et on étudiera les précautions particulières que comporte l'exploitation de ces installations.

POLICE & EXPLOITATION DES PORTS.- La lutte contre l'incendie dans les ports maritimes:

- organisation du service: rôle de la ville et de la chambre de commerce ou du port autonome.
- incendie à bord d'un navire et incendie sur terre-plein ou sous hangar: rôle respectif du capitaine du navire, des Officiers de port et du Cdt des pompiers
- matériel terrestre et flottant de lutte contre l'incendie.

NAVIGATION.- Stabilité du navire.

Couple de stabilité transversale. Moment de stabilité - stabilité des formes - stabilité de poids - stabilité longitudinale

Arc et contre-arc du navire - Comment les mesure - t - on ?

GEOGRAPHIE.- Les échanges commerciaux entre la France et les Etats de la Communauté.

SOUS-LIUTENANTS

OUVRAGES DES PORTS MARITIMES.- Ports en rivière - Décrire sommairement les ouvrages d'accostage construits en rivière et ceux construits dans les bassins à flot, ainsi que les ouvrages de communication entre rivière et bassins (sans décrire la manœuvre de massement).

Accidents que ces ouvrages sont susceptibles de subir par suite des manœuvres des navires.

POLICE ET EXPLOITATION.- M. René Josué Valin, avocat et procureur du roi au siège de l'Amirauté de La Rochelle, a écrit dans son commentaire sur l'Ordonnance de la Marine d'Aout 1681:

" La Commission de Maître de quai est très importante pour être négligée. Ce ne sont pourtant les émoluments de cet emploi qui le rendent considérable; c'est le pouvoir qui y est attaché, par l'inspection qu'il donne sur tout ce qui regarde la police du port.

" On conçoit en effet quelle confusion se ferait et le trouble qui en pourrait en résulter si les capitaines ou conducteurs des navires étaient maîtres de se placer en tel endroit du port ou du quai qu'ils jugeraient à propos de choisir; ou si, une fois placés, il leur était libre toujours de garder la même place. D'un autre côté, si les vaisseaux n'étaient pas amarrés convenablement, à chaque marée, ils se heurteraient et se causeraient des avaries les uns aux autres. Il fallait donc établir un ordre à ce sujet; et c'est au maître de quai à y présider. "

Cette définition du rôle du maître de quai au XVII^e siècle vous paraît-elle applicable à l'officier de port actuel ? Les attributions du fonctionnaire chargé de la police des ports maritimes ont-elles au contraire, à votre avis, évolué ? Dans ce cas, indiquez les raisons de cette évolution.

NAVIGATION.- Signaux de port - (Signaux d'entrée et de sortie - de hauteur d'eau - de mauvais temps - signaux sémaphoriques au cas de sinistre en mer - signaux pour guider le canot de sauvetage - signaux de nuit du canot de sauvetage au sinistré).

GEOGRAPHIE.- Evolution du trafic dans les ports principaux français depuis la libération.